



SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-09-254 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 49

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Sandy CHAUCHEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 23

Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH, Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Emeline BRISSEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Philippe BUISSON, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Hervé ALLOY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

REMISE GRACIEUSE A UN AGENT COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 - 2/2
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230920-2023_09_254-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de l'enfance et la petite enfance, en l'absence de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant le recours gracieux demandé par un ancien agent communautaire par courrier en date du 26 juin 2023,

Considérant la situation personnelle particulière de l'agent, sa bonne foi et l'absence de faute commise par lui.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet ancien agent.
- d'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde restant soit la somme de 779,41 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 septembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-09-255 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 49

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Sandy CHAUCHEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 23

Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH, Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Emeline BRISSEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Philippe BUISSON, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Hervé ALLOY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF : VACATION E

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 - 2/2
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230920-2023_09_255-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de l'enfance et la petite-enfance, en l'absence de Madame Chantal GANTCH, Vice-Présidente en charge des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de santé publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives afférentes,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Conformément au code de la santé publique, un référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Ses missions sont fixées à l'article R2324-39 du code la santé publique et, à ce titre, il est notamment chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Il est proposé de confier les missions de référent " Santé et Accueil inclusif " à un personnel extérieur qui interviendra sous forme de vacation.

Les temps d'intervention, selon les quotités minimales, du référent « santé et accueil inclusif » sont définis dans l'article R2324-46-2 du code de santé publique en fonction de la catégorie de l'établissement et 48-2 pour les crèches familiales.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter un référent " Santé et Accueil inclusif ",
- de définir la vacation comme étant une intervention d'une heure et de fixer le montant de celle-ci au taux horaire brut de 30,00 (trente) euros,
- de prévoir les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales correspondants à cette intervention.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé le

28 septembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-09-256 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 49

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 23

Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH, Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Emeline BRISSEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 6

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Philippe BUISSON, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Hervé ALLOY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230920-2023_09_256-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de l'enfance et la petite enfance, en l'absence de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives afférentes,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Direction générale

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Direction petite enfance, enfance, jeunesse

- suppression d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- suppression d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet et création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet.

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (26/35^{ème}) et création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{ème}).

- création d'un emploi non permanent d'accueillante petite enfance à temps complet (35/35^{ème}) sur le grade d'adjoint territorial d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Ce renfort intervenant dans le cadre de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques, cet emploi ouvrira droit au versement de la part fonctions, classification RIFSEEP C2.1.

Transport

- suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Direction des services techniques

- suppression d'un emploi permanent d'ingénieur en chef à temps complet et création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet.

- suppression d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet.

Entretien

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 septembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance